

# Bachelier en ergothérapie

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ACTIVITES D'INTERGRATION PROFESSIONNELLE 4			
Code	PAEG3B50ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	20 C	Volume horaire	818 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Cécile LEROY</b> (cecile.leroy@helha.be) Sophie GIGOUNON (sophie.gigounon@helha.be)		
Coefficient de pondération		200	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

## 2. Présentation

### Introduction

Néant

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
  - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
  - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
  - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
  - 3.3 Participer à la démarche qualité
  - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
  - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
  - 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et formuler les objectifs s'y rapportant
  - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
  - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
  - 4.5 Prévoir l'évaluation du processus d'intervention ergothérapeutique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
  - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
  - 5.2 Utiliser les outils de communication existants
  - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
  - 5.4 Informer, conseiller et/ou éduquer la personne bénéficiaire et/ou son entourage social pour améliorer son activité et sa participation
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
  - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
  - 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement
  - 6.3 Mettre la personne bénéficiaire en situation écologique pour améliorer son activité et sa participation
  - 6.4 Pratiquer l'entraînement des capacités fonctionnelles et/ou maintenir les capacités résiduelles de la

## Acquis d'apprentissage visés

Néant

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PAEG3B50ERGA	Séminaire de synthèse, d'intégration sociale et professionnelle	20 h / 4 C
PAEG3B50ERGB	Stage d'intervention et séminaires cliniques (y compris l'éducation citoyenne)	798 h / 16 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 200 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG3B50ERGA	Séminaire de synthèse, d'intégration sociale et professionnelle	40
PAEG3B50ERGB	Stage d'intervention et séminaires cliniques (y compris l'éducation citoyenne)	160

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter au préalable que les activités d'apprentissage (AA) sont cotées sur 20 et au 1/10ème près et que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est arrondie à la ½ unité près. Ex : un 9,74 ou 9,25 seront arrondis à 9,5 et un 9,75 ou un 10,24 seront arrondis à 10.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

1° Lorsque toutes les AA composant l'UE présentent des cotes  $\geq$  à 10/20, la note de l'UE est obtenue sur base de l'application d'une moyenne arithmétique des cotes des différentes AA de l'UE pondérée en fonction du nombre d'ECTS de chacune de celles-ci. L'UE est alors validée et cette précision est indiquée sur le relevé de notes à côté de la note de l'UE.

2° Dans tous les autres cas, le jury d'UE prendra la décision de la validation ou non de l'UE sur base de l'acquisition ou non des compétences évaluées au sein de l'UE. Si le jury de l'UE décide de la valider, la méthode décrite dans le point 1 est appliquée. Si le jury de l'UE décide de ne pas valider l'UE, un « NV » pour « non validé » apparaîtra à la place de la note de l'UE dans le relevé de notes.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à moins une des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note globale de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique)

Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les AA d'une UE non validée faisant l'office d'une cote inférieure à 10/20 ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches ECTS respectives.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

## Bachelier en ergothérapie

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :  
paramed.montignies.ergo@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaire de synthèse, d'intégration sociale et professionnelle			
Code	16_PAEG3B50ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Cécile LEROY</b> (cecile.leroy@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Démarche réflexive de l'étudiant au travers de vignette clinique dans le but de préparer l'étudiant à l'examen de synthèse.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du cours de séminaire de synthèse, d'intégration sociale et professionnelle, l'étudiant sera capable seul :

- De réaliser une présentation synthétique d'une vignette clinique (C5.1)
- D'interpréter les bilans et l'évaluation de cette vignette (C1.2/ C4.1/ C6.2)
- D'identifier la synthèse de la problématique(C4.1/ C6.1)
- D'établir des objectifs de traitement ergothérapique (C4.2)
- Planifier un traitement ergothérapique (C4.3/ C2.1)
- Maîtriser les concepts relatifs à l'ergothérapie (C1.1/ C1.2)

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

1/ Analyse de cas pratiques selon PPH, CIF, MOH, MCRO-E,...

- cas de gériatrie;
- cas de pédiatrie;
- cas de psychiatrie;
- cas de traumatologie;
- cas de neurologie;
- autre

2/ Pour chaque cas, analyse spécifique:

- de la personne analysée par une présentation synthétique
- des aptitudes au travers des évaluations
- de l'environnement physique et social
- du "diagnostic ergothérapique"
- des modèles choisis
- des finalités, buts et objectifs
- du plan d'intervention

### **Démarches d'apprentissage**

- cours pratique par des cas apportés par l'enseignant
- travail et intervention orale des étudiants en classe
- correction en groupe
- mise en situation de "jury"

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

- disponibilité de l'enseignant
- support disponible sur ConnectED

### **Ouvrages de référence**

Néant

### **Supports**

- ppt
- canevas relatifs aux différents modèles

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Examen oral par jury

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

### **Dispositions complémentaires**

Intervenants de l'aa: Sophie Gigounon, Sabrina Albergoni, Cécile Leroy, Valérie Goube

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

## Bachelier en ergothérapie

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be
--	---------------------------	---------------------------	--

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage d'intervention et séminaires cliniques (y compris l'éducation citoyenne)			
Code	16_PAEG3B50ERGB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	16 C	Volume horaire	798 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Sophie GIGOUNON</b> (sophie.gigounon@helha.be)		
Coefficient de pondération	160		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette AA constitue la finalité de la formation, c'est à travers les différents stages que l'étudiant pourra transférer les acquis étudiés dans les différents cours de sa formation.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'AA, l'étudiant sera capable de :

C1.3/ C4.1/ C4.2 /C4.3 /C4.4 / C6.1

(1) de présenter le patient en termes d'occupation humaine en respectant un modèle ergothérapeutique ou une grille de lecture,

C4.5/ C6.2

(2) d'identifier les outils d'évaluation pertinents (en ce y compris la justification de son emploi),  
C6.2

(3) d'utiliser correctement les outils d'évaluation afin d'établir le profil du client,

C4.3 / C4.4/ C6.3

(4) de mettre en avant et de formuler les situations de handicap/restrictions de participation,

C4.3/ C4.4

(5) d'identifier, de justifier et de comprendre un modèle d'intervention cohérent,

C4.3

(6) de libeller des objectifs,

C6.4/ C6.5

(7) de planifier un plan d'intervention ergothérapeutique,

C5

(8) de réaliser un plan d'intervention ergothérapeutique,

C1.2/ C3.4/ C4.5

(9) de développer un esprit critique professionnel sur sa prise en charge (évaluation sommative),

C5.1/ C5.2

(10) de retranscrire par écrit et de transmettre à l'oral des données pertinentes et synthétisées,

C3.3/ C5.1

(11) de respecter les normes bibliographiques, de proposer un travail soigné et sans fautes d'orthographe,

C2 / C5.4

(12) d'avoir une relation adaptée avec les clients,

C2.1

(13) de respecter les règles déontologiques propres aux différents lieux de stage,

C1.1

(14) de se remettre en question sur sa pratique professionnelle,

C1.1

(15) de mobiliser ses connaissances théoriques autour d'une situation clinique rencontrée,

C5.3

(16) de travailler en équipe pluridisciplinaire.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Au terme des différents stages effectués durant la formation, l'étudiant doit avoir exploré différents domaines de l'ergothérapie. Des quotas minimums sont à remplir par tranche d'âge et dysfonctionnement abordé de la population accompagnée. Ceux-ci sont disponibles au sein du cahier de stage et du règlement de stage. Voir le règlement de stage.

#### Démarches d'apprentissage

Les étudiants se rendent en stage, trois périodes sont programmées durant l'année académique et concernent chacune un domaine d'application différent. Durant celui-ci, le référent institutionnel effectue au minimum une visite par stage afin de permettre à l'étudiant d'améliorer sa pratique et la compréhension de celle-ci.

Durant les périodes de stages, les étudiants doivent rendre 3 rapports par lieu d'intervention, et concernant un patient du service, qui feront l'objet de réflexion et correction avec un référent stage au sein de l'école.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant est suivi durant toute l'année par ses maîtres de stage, le référent institutionnel et le référent stage afin de guider ses apprentissages. Des rencontres individuelles sont possibles, voire obligatoires à certains moments de l'année. La coordinatrice de stage est également disponible afin de répondre au maximum aux desideratas de l'étudiant ou de l'accompagner dans ses démarches administratives.

Une séance d'information est programmée en début d'année académique afin de prendre connaissance des évaluations, rapports, exigences attendues durant l'année.

#### Ouvrages de référence

Cfr Canevas des rapports de stage disponibles sur Connected

#### Supports

- Canevas des rapports
- Cahier de stage reprenant les documents administratifs, les évaluations finales, les grilles de compétences afin que l'étudiant puisse se fixer des objectifs d'apprentissage
- Notes de cours pour la mise en place d'interventions

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

Cfr Règlement de stage

#### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Rap	55	Rap	55
Période d'évaluation			Stg	45	Stg	45

Rap = Rapport(s), Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 160

#### Dispositions complémentaires

Les notes obtenues en Stages en Q2 sont automatiquement reconduites en Q3 et ne sont pas remédiables. Dans le cas d'un échec à la moyenne du Q2, les rapports de stage peuvent être représentés en Q3 uniquement si la note de stage est supérieure ou égale à 10.

L'étudiant qui a un mandat dans un des conseils officiels de la Haut-Ecole (OEH, Conseil social...) peut demander que lui soient octroyés 2 ECTS pour cet engagement citoyen. Cette demande officielle doit être réalisée envers la

Direction en début d'année académique. Le Département le dispensera alors de l'équivalent de 2 semaines d'activités d'intégration professionnelle. En contrepartie, l'étudiant devra rendre un rapport au coordinateur pédagogique des stages à l'issue de son dernier stage de l'année académique. Ce rapport consistera en un compte-rendu de ses activités dans le cadre de cet engagement citoyen et mettra en évidence la manière dont il a développé la capacité 1.5. « Adopter un comportement responsable et citoyen » issue de compétence 1 « S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle ». Ce rapport sera coté par le coordinateur pédagogique des stages et cette note rentrera en compte comme l'équivalent d'un rapport de stage traditionnel pour le calcul de la note globale de stage.

**Intervenants de l'aa:** Florence Terrier, Gwendoline Terrana, Sabrina Albergoni, Sophie Gigounon, Valérie Goube, Jocelyne Vergaelen, Pascale Foubert, Mathieu Vanderberghe.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).